



Justificatif d'absence pour les Cours Interentreprises (CIE)

Formation : ASSC ASE ASA GEI EEI

Année de formation : 1^{ère} année 2^e année 3^e année

Concerne:

Cours interentreprises :

Date : Durée de l'absence : journée complète
 partielle (durée _____)

Coordonnées de l'apprenti(e):

Prénom : Nom :

Tél. privé :

Institution formatrice :

Adresse NPA / Localité :

Motif de l'absence :

.....
.....

Extrait du règlement des cours interentreprises (CIE) ASSC

4. Absences

En cas d'impossibilité justifiée pour l'apprenti(e) de fréquenter les cours, l'absence doit être communiquée par mail au secrétariat de l'OrTra SSVs info@ortrassvs.ch avant le début des cours. Le formulaire « Justificatif d'absence pour les cours interentreprises (CIE) » disponible sur le site de l'OrTra SSVs www.ortrassvs.ch signé par le responsable de formation et un certificat médical (en cas d'absence due à une maladie ou un accident) devront ensuite être envoyés au secrétariat de l'OrTra SSVs (Av. du Général Guisan 1 - Case postale 661 – 3960 Sierre).

En cas d'absence *justifiée* (raisons graves), l'apprenti(e) suivra un cours de rattrapage programmé à une autre date, éventuellement un samedi.

En cas d'absence *non justifiée*, une facture supplémentaire sera établie pour le cours de rattrapage.

Selon les directives, l'apprenti(e) qui n'a pas suivi tous les cours interentreprises n'est pas autorisé(e) à s'inscrire à l'examen final de fin d'apprentissage.

Par sa signature, le responsable de formation atteste l'absence (complète ou partielle) de l'apprenti(e).

Timbre de l'entreprise :

Date : Signature formateur(trice) en entreprise :

Ce justificatif doit être envoyé au secrétariat de l'OrTra SSVs :

Av. du Général Guisan 1 – Case postale 661 – 3960 Sierre